

URSULA REUTNER

« Rendez donc à César ce qui est à César » ?
Remarques comparatives sur l’auto-perception linguistique
belge et québécoise

Remarques préliminaires — Dans ce qu’on appelle parfois les francophonies marginales, la dominance de Paris sur le plan culturel en général et linguistique en particulier a eu des effets tout à fait perceptibles. Jusqu’à un certain degré, ceux-ci sont similaires dans les régions étudiées, mais ils diffèrent aussi sous de nombreux aspects. Ainsi, il est certainement intéressant de comparer un pays géographiquement éloigné de l’Hexagone avec un pays voisin. Pour ce faire, le choix du Québec et de la Belgique s’avère idéal, puisque dans ces deux pays, le français est concurrencé par une autre langue et la qualité de vie y est élevée au point de permettre une réflexion linguistique approfondie.

Certes, cette analyse comparative pourrait remplir plusieurs volumes, si l’on tient compte de tous les critères pertinents observables. Il est donc ici nécessaire de faire un choix quant aux points essentiels caractérisant les différentes attitudes adoptées vis-à-vis de la langue qui se manifestent depuis le XIX^e siècle dans la discussion langagière. Dans les deux francophonies, cette dernière est principalement axée sur la perception du français dans le pays en question, comparé au français de France d’une part, et, naturellement aussi, d’autre part, dans sa relation avec l’autre langue du pays, comme c’est le cas pour le flamand (ou néerlandais du sud) en Belgique et pour l’anglais au Québec.

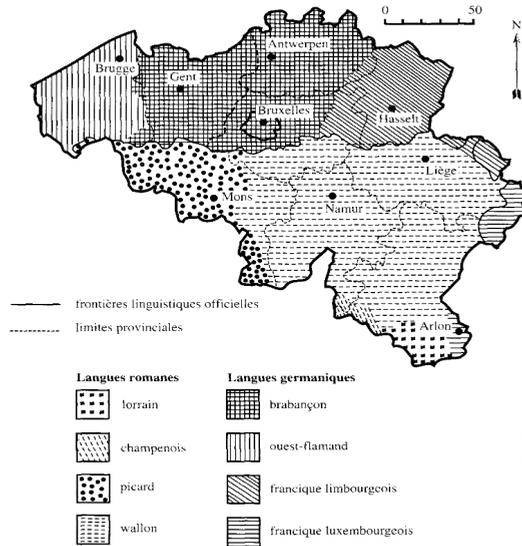
1. La situation linguistique dans les deux pays

1.1 Aspects géographiques et historiques

Aspects géographiques. — Une première différence entre les deux pays est la situation créée par les dialectes historiques existant en Belgique romane ; à côté du wallon proprement dit à l’est – qui a donné son nom à la Wallonie – il y a également une région picarde à l’ouest et une petite partie du lorrain, le gaumais, au sud, sans oublier un coin du domaine champenois également situé dans le sud du pays.¹

¹ À cause de la koinè formée très tôt au cours du processus de colonisation (et partiellement déjà apportée par les colons – mais il s’agit là d’un autre sujet de discussion), le Québec ne connaît pas de dialectes historiques [cf. Laporte (1995, 206) et Mougeon (2000, 35)], et, pour le XIX^e siècle, les témoignages attestent même une uniformité de langage tant géographique que sociale (cf. Gendron 2005). Le dialecte est

Avec le flamand de l'ouest (autour de Bruges), le flamand de l'est (autour de Gand – parfois réuni au brabançon – comme on peut le voir sur la carte), le brabançon (autour d'Anvers, de Bruxelles et de Louvain) et le limbourgeois (autour de Hasselt), le domaine flamand a connu une fragmentation dialectale analogue rendant la compréhension mutuelle de l'est à l'ouest difficile. Celle-ci a empêché la genèse ou la création d'une koinè flamande et ainsi d'une norme endogène. Malgré la réticence manifestée longtemps à l'égard du modèle exogène pour des raisons telles que la différence de confessions, la variété standard du néerlandais (le *Algemeen Beschaafd Nederlands*) est officiellement acceptée aujourd'hui comme norme d'orientation.²



Carte : Belgique – Les langues endogènes (Ministère de la Communauté française (1999, 10))

Aspects historiques. — Au moment de la création de l'État belge, en 1830, le français s'était déjà imposé depuis longtemps dans le paysage dialectal et devient la seule langue officielle du nouvel État et ce, non seulement en Wallonie, mais aussi en Flandre, où il était, « au moins depuis le XVIII^e siècle, la langue des couches dominantes de la population flamande » (Klinkenberg 1995, 732). Bien que la majorité de la population du royaume ait été et soit restée de langue flamande et que l'article 23 de la Constitution du 7 février 1831 stipule que « l'emploi des langues usitées est facultatif » (cf. Schwab 1979, 5.6), le français était perçu

également largement absent dans la Wallonie actuelle, puisque avec l'implantation de l'enseignement primaire obligatoire (dès 1918) et les changements survenus après la seconde guerre mondiale (cf. Francard 1994, 19), « le dialecte a généralement été supplanté par le français » (Doppagne & Hanse & Gielen 1994, 43) et il « ne reste langue courante qu'en certains points, on pourrait dire dans certains milieux, dans certaines familles » (ib.).

² Pour compléter cet aperçu, il faudrait également mentionner la partie germanophone, à savoir les anciens cantons prussiens annexés à la Belgique après la Première Guerre mondiale, les cantons d'Eupen et de Saint-Vith et quelques communes du canton de Malmédy. Cette communauté, dont le dialecte appartient au francique, n'est d'aucune importance ici, tout comme d'ailleurs la situation du Bruxelles bilingue.

dans le royaume comme « le ciment de son unité », grâce à la classe bourgeoise francophone « de part et d'autre de la frontière des dialectes » (ib.). Ainsi le français faisait office d'unificateur linguistique, car il liait les francophones et les néerlandophones, à côté de l'unificateur purement institutionnel constitué par la personne du roi, accepté par les deux groupes, et de l'unificateur religieux constitué par le catholicisme vécu au sein de ces deux ethnies et qui les opposait aux Pays-Bas majoritairement protestants.³

Du point de vue économique, l'importance de la Wallonie a longtemps été prépondérante grâce à l'essor de son industrie minière, alors que la Flandre, qui n'avait que son agriculture et des industries textiles, restait une région relativement pauvre. Cette situation a également contribué à consolider l'hégémonie du français et ne pouvait finir que par la naissance d'un mouvement d'émancipation flamand (*Vlaamse beweging*) qui a réussi, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, à faire passer des lois et des règlements légalisant l'usage du néerlandais dans plusieurs domaines publics en Flandre. Grâce à l'engagement du Mouvement flamand, ce processus de néerlandisation, toujours soutenu par des mesures législatives, s'est poursuivi au XX^e siècle et s'est terminé par la reconnaissance complète du flamand et par une défrancisation continue de la bourgeoisie flamande, sans oublier, surtout, la délimitation des territoires de langue flamande et de langue française.

Au cours du XX^e siècle et surtout dans sa deuxième moitié, le poids économique de la Wallonie a perdu de son importance en raison du déclin de l'industrie minière, alors que l'évolution de l'économie flamande a accentué l'auto-perception des Flamands et les a rassurés sur leur identité. Celle-ci a connu un véritable essor et est devenue prédominante en Belgique, notamment en raison de la tendance des entreprises à choisir des sites à proximité des côtes, donc en pays flamand, pour y implanter des raffineries de pétrole et des industries pétrochimiques. Autrement dit, les Wallons, depuis toujours en minorité du point de vue quantitatif, sont passés d'une situation de majorité à une situation de minorité au niveau qualitatif.

Certes, la Flandre ne cesse de s'engager en faveur d'une plus grande souveraineté, mais elle n'est pas arrivée au point de déclarer son indépendance, contrairement à ce qu'annonçait la chaîne publique de télévision belge RTBF le 13 décembre 2006, dans une émission spéciale, pour faire sensation. En effet, il y avait été déclaré : « le roi a quitté le pays » et « la Belgique n'existe plus », ce qui a créé une certaine agitation au sein de la population. Ce n'est qu'au bout de quelques minutes que RTBF a expliqué qu'il s'agissait d'une information fictive. Le fait que la presse francophone se soit précipitée sur ce scandale médiatique et que la presse flamande se soit plutôt concentrée sur les transactions financières douteuses du prince Laurent, a été évalué comme l'un des indices révélant une véritable scission des esprits à l'intérieur du pays. Mais il ne faut pas oublier que les scandales liés aux politiciens corrompus wallons et flamands, l'affaire Dutroux (1996–1997), ainsi que les problèmes de formation du gouvernement en 2007 ont déclenché dans la population un nouveau sentiment de solidarité susceptible de consolider l'identité belge au-delà des frontières linguistiques. Force est néanmoins de constater que l'émancipation linguistique, le principe de la territorialité des langues, ainsi que ses conséquences et règlements politiques tout comme

³ Le dirigeant chrétien-démocrate Yves Leterme, vainqueur des législatives de 2007 et fervent défenseur de l'autonomie, ajoute à la personne du Roi comme facteur d'unification le sport et la culture quand, dans un entretien publié dans *Libération* en août 2006, en qualité de ministre-président de Flandre, il répond à la question « Que reste-t-il en commun » par « Le Roi, l'équipe de foot, certaines bières » (dans Quatremer 2006). Tous ces aspects n'ont pas sauvé pour autant la paix civile entre Flamands et Wallons, ce qui est devenu une nouvelle fois manifeste dans la « crise belge » de 2007, c'est-à-dire dans les difficultés de composer un gouvernement après les élections provoquées par le manque d'accord sur les modalités d'une réforme de l'État fédéral qui accorderait une plus grande autonomie à la Flandre.

administratifs n'ont pas apaisé les Flamands (cf. note 3), sans parler du problème complexe de l'agglomération de Bruxelles, île francophone dans l'océan flamand, porteuse d'une problématique qui dépasse le sujet de cet article.

L'histoire du Québec étant bien connue du groupe des canadistes, il est possible dès maintenant de se pencher sur le discours métalinguistique.

1.2 Aperçu du discours sur la langue

Le discours sur la langue en Belgique. — Quoiqu'il n'existe pas encore d'histoire du purisme wallon au XIX^e siècle, les ouvrages correctifs sur le sujet sont bien connus. La lecture de ces textes montre nettement que le public lettré de l'époque s'apercevait de plus en plus de la différence entre leur variété du français et la norme parisienne. Le premier à décrire systématiquement⁴ les particularités des « nouveaux Français » est Antoine-Fidèle Poyart, qui publie en 1806 à Bruxelles un recueil de plus de 220 pages sous le titre de *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans le langage français*. L'éloge de la beauté et de l'utilité de la langue française occupe une grande partie de sa préface, dans laquelle il explique également qu'il est nécessaire d'apprendre la langue de manière correcte, ce qui constitue d'ailleurs la raison d'être d'un tel ouvrage.

« J'ai donc pensé, que l'on atteindrait un grand but d'utilité publique pour toutes les classes⁵ de la société en ce pays, si l'on réunissait dans un ouvrage, à portée de tout le monde, les fautes contre la langue française, procédant d'usages irréguliers, que commettent les Flamands et les Wallons. Ces usages ont leur source dans l'esprit de leur langue maternelle, ou du patois wallon, transporté mal à propos dans le langage français » (Poyart 1806, X).

Poyart nomme donc bien les principaux responsables de la « corruption de langage » (1806, V), à savoir l'influence du flamand et du wallon. La lutte contre cette manière de dégrader le langage s'accroît dès la création de l'État belge et se poursuit durant tout le XIX^e siècle dans le cadre d'ouvrages comme celui d'Isidore Dory (1878),⁶ et elle ne se s'achève pas non plus au XX^e siècle, bien qu'elle prenne à cette époque un caractère plus scientifique. Cela dit, les responsables de cette corruption restent les mêmes, à savoir les dialectes gallo-romans tout comme le flamand, et le phénomène d'auto-accusation s'intensifie de plus en plus. Ainsi, Quiévreux écrit en 1928 :

⁴ Pour quelques précurseurs qui ont « noté, de façon plus ou moins occasionnelle, des expressions vicieuses dues à l'influence des parlers germaniques » (Piron 1985, 371), cf. Piron (1979, 214 s.) et Trousson & Berré 1997.

⁵ Dans la 4^e édition, parue déjà en 1830, la préface relativise un peu l'utilité « pour toutes les classes », mais ceci est exprimé avec une certaine ambiguïté, si bien que cela semble plutôt être une *captatio benevolentiae* dirigée vers les « personnes instruites » que l'expression de la conviction de leur bon usage : « on aurait pu remarquer qu'un ouvrage de ce genre n'est point écrit pour le rang éclairé de la société seulement, mais qu'il est destiné à toutes les classes [...]. Notre livre n'apprendra peut-être rien aux personnes instruites ; mais il appellera leur attention sur des fautes qui leur échappent dans la conversation, et pourra les leur faire éviter » (d'après Quiévreux 1928, 12).

⁶ Piron cite d'autres travaux, mais explique : « Presque tous ces inventaires prêchent par la base, c'est-à-dire par insuffisance linguistique ou philologique. La plupart sont dus à des amateurs mieux intentionnés que bien informés. Une seule exception pour le XIX^e siècle, Isidore Dory » (1979, 215).

« [...] il faut l'avouer, nous parlons mal, nous parlons très mal. Nous sommes influencés et par le wallon et par le flamand. Des expressions wallonnes et flamandes se sont glissées dans notre français. Nous devons tâcher de nous en défaire. C'est là le but de ce livre » (1928, 8 s.).

En 1961, la Fondation Charles Plisnier fonde l'*Office du bon langage* pour s'engager contre « la médiocrité du langage écrit et parlé » (Hanse & Doppagne & Bourgeois-Gielen 1971, 7) et c'est en 1971 qu'il ouvre sciemment la *Chasse aux belgicisms*, comme l'annonce clairement le titre utilisé par Hanse & Doppagne & Bourgeois-Gielen. À côté des régionalismes dialectaux à chasser et à côté de la défense « contre des intrusions de mots et de tours étrangers » (ib.), l'un des arguments avancés pour justifier cette chasse est la quête de subordination sans discussion à la norme exogène.⁷ La *Nouvelle chasse aux belgicisms* de 1974 poursuit cet objectif dans le même esprit⁸ et même l'édition remaniée de 1995 n'apporte pas non plus de modifications idéologiques substantielles. L'un des principaux changements concerne la prise en considération de l'insécurité linguistique et de l'évolution du jugement de plus en plus positif rendu maintenant sur les régionalismes.⁹ Cette réévaluation de la notion de régionalisme en Wallonie irait de pair avec celle de la notion de « faute », à laquelle les étudiants préféreraient des termes comme « variante », « manquement » ou « écart » depuis les discussions menées au cours des événements de 1968.¹⁰ Mais les auteurs de la *Nouvelle chasse* restent inébranlables dans leur conception d'une norme officielle unique et dans leur « emploi du mot *faute* pour désigner des manquements [...], qui se révélaient contrairement à un usage ou à une convention nettement établis » (1995, 38). Ainsi, parmi le « gibier » de la « chasse », ils qualifient de fautes « également, et sans ménagements, des faits de langue qui sont dus à des analogies, à des calques d'autres langues ou de dialectes » (ib.),¹¹ ce qui revient à dire que les auteurs continuent à chasser les wallonismes et les flandricismes de la langue française en usage en Belgique. C'est précisément cette attitude de

⁷ Cf. « Si ce moyen de communication est celui d'un grand voisin auquel nous attache notre culture aussi bien que notre langue, nous avons le devoir de nous écarter le moins possible de cette langue commune et de son bon usage » (ib., 8).

⁸ Pour la qualité de ces ouvrages, cf. la valorisation effectuée par Pohl : « Le style alerte et vivant des deux ouvrages ne doit pas dissimuler que son information est très sûre et que, admis le critère de distinction entre les faits de Belgique et le bon usage enregistré en France, il serait difficile de prendre les auteurs en défaut » (1979, 34).

⁹ Cf. « La notion de régionalisme linguistique s'établit toujours plus solidement, et ce, sans la moindre connotation péjorative, dans l'esprit d'un public de plus en plus large. La notion d'incorrection perd alors du terrain, pour ne pas dire qu'elle cède la place à d'autres valeurs. Dans le même temps, une notion nouvelle se fait jour et bénéficie d'une attention grandissante, celle de l'insécurité linguistique. À force d'impératifs brutaux du type *Ne dites pas... mais dites...*, certains perdent confiance en eux-mêmes, principalement ceux qui pratiquent spontanément un français régional émaillé de nombreux particularismes. Ils en arrivent à choisir un silence prudent et résigné plutôt que de risquer une incorrection de langage qui n'en est d'ailleurs pas toujours une » (Doppagne & Hanse & Bourgeois-Gielen 1995, 10 s.).

¹⁰ « Il faut y revenir. Dès le mouvement étudiant de mai 1968, la notion de faute a été sérieusement ébranlée. Des élèves et des étudiants reprochaient assez vertement à leurs maîtres d'employer le terme *faute* pour signaler les points par lesquels un travail pouvait être répréhensible. Les étudiants voulaient qu'on leur parle de variante, de manquement ou d'écart ! » (ib., 37).

¹¹ Ils donnent l'exemple suivant : « Quand un Bruxellois, agacé des incartades de son jeune fils, déclare, *je ne sais pas de chemin avec!* quelle doit être notre position ? Autre cas extrême, me direz-vous ; cependant la grammaire est sauve dans ce calque du flamand. Cette expression est employée régulièrement par tout un public qui n'imagine pas un instant qu'il s'écarte de l'usage ou, moins encore, qu'il commette une faute. Ce n'est ni un écart, ni une variante, nous parlerons simplement de régionalisme » (ib., 39).

base qui les mène encore en 1995 à l'exhortation citée dans le titre de cet article : « Rendez donc à César ce qui est à César, et la *margaille* au wallon » (ib., 107).¹²

En 1994, c'est-à-dire un an avant l'édition remaniée de la *Nouvelle Chasse*, apparaît le premier dictionnaire renonçant à toute valorisation ; il est rédigé par les sept membres belges du Conseil International de la Langue Française (CILF),¹³ Albert Doppagne se trouvant curieusement aussi parmi eux. Le titre reste absolument neutre et dit simplement : *Belgicismes. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*.¹⁴ Les particularités autrefois stigmatisées sont maintenant ressenties comme plus positives, car, selon les auteurs, elles exprimeraient de manière manifeste, « au-delà des réalités et des sentiments présents, le goût du passé, le bonheur de l'enfance, les souvenirs d'étudiants, le plaisir des mots oubliés et retrouvés... » (Bal et al. 1994, quatrième de couverture).¹⁵ Le plus récent recueil de belgicismes sans ambitions correctives a été édité en France. Il s'agit de l'ouvrage *Le Belge dans tous ses états* (Lebouc 1998), qui fait partie de la collection des *Dictionnaires du français régional*.

Le discours sur la langue au Québec. — Certes, il y avait déjà eu bien avant des publications sur les divergences du français canadien à l'égard du français de Paris (cf. par exemple Viger 1810 ou déjà Potiers 1743–1758), mais – du moins selon Jean-Denis Gendron – les Franco-Québécois ont vécu « dans une sorte d'inconscience linguistique » (2005, 539) jusqu'à la parution du *Manuel des difficultés* de l'abbé Maguire en 1841, qui mettait en cause la norme endogène et qui fit en sorte que l'élite canadienne prenne conscience de l'écart qui existait par rapport au français de France. C'est surtout ce livre qui marque le début d'une longue série d'ouvrages correctifs parus jusqu'à nos jours,¹⁶ et c'est encore lui qui, en fin de compte, a déclenché la querelle que se livreront – pour reprendre les mots de Claude Poirier – « les

¹² Le mot *margaille* est un mot d'origine wallonne signifiant 'dispute, querelle, bagarre, mêlée bruyante'. Employé en français, il donnerait « au langage du locuteur un caractère populaire et peu relevé, absent en wallon, mais très sensible en français » (ib.). C'est du moins l'impression des auteurs de la *Nouvelle Chasse*, qui ajoutent que le mot « est introuvable dans les dictionnaires français, ce qui est normal puisque ce n'est pas du français, mais du wallon » (ib., 106). De nos jours, il a bel et bien sa place dans le *Petit Robert*, où il est marqué comme régionalisme belge.

¹³ À savoir Willy Bal, Albert Doppagne, André Goosse, Joseph Hanse†, Michèle Lenoble-Pinson, Jacques Pohl †, et Léon Warnant.

¹⁴ À propos du titre, Doppagne explique dans sa *Nouvelle Chasse* de 1995 : « Si la notion de régionalisme se définit et se comprend assez facilement, celle de belgicisme, au contraire, ne cesse de soulever problèmes sur problèmes. Ne prenons à témoin que le sous-titre du volume intitulé *Belgicismes* qui a paru en 1994. Les auteurs – dont je suis – croient utile de préciser, *inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*. Cet énoncé évite plusieurs écueils. D'abord, il s'agit d'un inventaire et non d'un lexique ou d'un dictionnaire, cela suppose une volonté et un choix. La précision *particularités lexicales* déblaie singulièrement le terrain, il ne sera question ni d'écart de prononciation ni de différence de syntaxe. *Du français parlé en Belgique* et non *du français de Belgique*, cela signifie que les auteurs se refusent à croire à un seul français de Belgique qui serait commun à toutes les parties de la Wallonie et qui présenterait quelque unité » (1995, 39 s.).

¹⁵ Que la plupart du « gibier » de la *Chasse* d'autrefois y figure à présent sans la moindre critique amène Bernhard Pöhl à poser la question : « S'agit-il d'un pur hasard qu'une amorce de revalorisation officielle intervienne à une époque où les dialectes belgo-romans sont en déliquescence progressive ? » (2005, 225).

¹⁶ Cf. Martel & Cajolet-Laganière (1996, 21 s., 27 s.) qui commentent sous le titre « prolifération d'ouvrages et de recueils combattant les anglicismes et autres impropriétés » à côté de Maguire (1841) les travaux de Gingras (1860), Caron (1880), Manseau (1881), Lusignan (1890), Rinfret (1896) et Blanchard (1914) et comme « nouvelle série d'ouvrages puristes qui stigmatisent les écarts » Turenne (1962), Barbeau (1963), Dagenais (1967), Dulong (1968) et Colpron (1971). Pour plus de détails, cf. le livre de Farina (2001).

tenants de l'orthodoxie parisienne et les partisans d'une norme adaptée au contexte nord-américain » (2000, 122).

Comme en Belgique, le mouvement correcteur québécois¹⁷ a été à l'origine d'une auto-culpabilisation et d'une insécurité linguistique de plus en plus prononcées. L'une des principales réponses à la question sur les causes de la corruption du langage tant dénoncée consiste à surtout attribuer ces écarts à l'influence de l'anglais. Ainsi, M. Bibaud critique en 1828 la « manie d'anglifier le français » (cité d'après Wolf 1987, 82), Maguire déplore lui-même que « l'emploi de mots et de constructions anglaises [soit] un vrai fléau pour la langue » (1841, 71) et Tardivel nommera, quant à lui, directement le coupable dans le titre de son pamphlet de 1880 : *L'Anglicisme, voilà l'ennemi*. Dans le premier recueil alphabétique de régionalismes, paru dans la même année, Oscar Dunn partage cette opinion en attribuant les barbarismes au contact avec l'anglais¹⁸ en y faisant bien la différence entre « deux sortes d'anglicismes » : « Il en est des anglicismes comme de tous les néologismes ; ils peuvent enrichir la langue ou l'appauvrir, selon qu'ils sont faits à propos ou sans nécessité [...] ; le secret consiste à les bien choisir » (1880, XX s.). En ce qui concerne l'attitude à l'égard du français de Paris, il s'engage en faveur des mots désignant des choses inconnues de l'Académie et il précise : « Nous avons tous de l'accent », y compris les Parisiens (ib., XXII). Il est évident qu'il s'agit ici d'une revalorisation du parler endogène, qui peut être interprétée comme une réaction à sa dévalorisation tant par les Franco-Québécois eux-mêmes que par les Anglo-Québécois (cf. 2.2.-7/17). Clapin, dans la préface de son dictionnaire de 1894, est encore plus explicite lorsqu'il critique les puristes extrêmes qui adoptent aveuglément le modèle exogène,¹⁹ et il propose comme solution « un juste milieu » entre l'alignement inconditionnel sur Paris et l'acceptation de toutes les particularités canadiennes,²⁰ en défendant les expressions qui donnent une « couleur locale » à la langue²¹ et en étant confiant

¹⁷ Ceci n'empêche que les voyageurs tendent à relativiser ce purisme et retiennent, en ce qui concerne le milieu du XIX^e siècle : « que tout le monde parle un français parfaitement intelligible d'un bout à l'autre du pays » (Poirier 2000, 120).

¹⁸ Ainsi, il trouve étonnant que « dans un pays, non pas seulement séparé, mais oublié de la France depuis plus d'un siècle, la langue française soit restée la langue du peuple ; il serait plus étonnant encore que, dans notre isolement, et subissant le contact journalier de la population anglaise, nous eussions échappé au barbarisme » (1880, XIII) et il poursuit : « Au Canada, l'industrie, le commerce, les métiers sont, en grande partie du moins, dirigés par des hommes qui ne connaissent pas le français ; et pourtant, il faut se comprendre de négociant à commis, de patrons à ouvriers. Etant donné ces conditions sociales on peut admettre a priori que le français canadien est entaché d'anglicismes » (ib., XIII s.).

¹⁹ « Plusieurs puristes, mus d'ailleurs par un excellent zèle, ont entrepris depuis quelque temps une vigoureuse campagne contre ce qu'ils appellent le jargon canadien, à leurs yeux une sorte de caricature du français et un parler tout-à-fait digne de mépris. Dans leur emportement, ils iraient même jusqu'à opérer une razzia générale, non-seulement des canadianismes proprement dits, mais aussi de tous les vieux mots venus de France et qui n'ont que le tort de ne plus être habillés à la dernière mode. Ce sont là, pour eux, des parents pauvres ou inutiles que l'on doit consigner à sa porte, et faire chasser impitoyablement par ses gens s'ils osent passer le seuil. En un mot, le rêve de ces novateurs serait de faire, du langage des Français d'Amérique, un décalque aussi exact que possible de la langue de la bonne société moderne en France, surtout de celle de la bonne société de Paris » (Clapin 1894, VIII s.).

²⁰ « Somme toute, le mieux, je crois, est de nous en tenir, en ces matières, dans un juste milieu, et de convenir que si, d'une part, nous sommes loin – à l'encontre de ce qu'affirment les panégyristes à outrance – de parler la langue de Bossuet et de Fénelon, il ne faut pas non plus, d'autre part, nous couvrir la tête de cendres, et en arriver à la conclusion que le français du Canada n'est plus que de l'iroquois panaché d'anglais » (Clapin 1894, X).

²¹ « On oublie trop, d'ailleurs en ces sortes de dissertations, une chose capitale, c'est que le Canada n'est pas la France, et que, quand bien même celle-ci eût continué à posséder son ancienne colonie, une foule

que les bons grains se séparent de l'ivraie avec le temps.²² Dans la préface du *Glossaire du parler français au Canada*, publié en 1930, on apprend que l'un des deux objectifs du dictionnaire est « la correction des fautes qui s'y trouvent » (GPFC, V), à savoir l'épuration de la langue. Le Glossaire veut « faire la distinction entre ce qui est bon et ce qui l'est moins ; au besoin, il [...] fournira l'équivalent des expressions à proscrire, des anglicismes surtout » (ib., VIII).²³ Le mouvement correcteur se poursuit au XX^e siècle dans le cadre d'ouvrages de Dulong (1968) ou de Dubuc (1971), tout comme dans plusieurs autres dictionnaires généraux et scolaires récents bien décrits par Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière (1996, 27 s.).

2. Comparaison entre les deux pays

2.1 Points communs

Après ce bref aperçu sur les ouvrages majoritairement puristes, il s'agit maintenant de réunir les données belges et québécoises en en dégageant d'abord les points communs, douze d'entre eux méritant d'être plus particulièrement mentionnés ici.

Prise de conscience et stigmatisation des particularités de chaque langue

(1) Du point de vue historique, les citations montrent dans les deux pays une prise de conscience des différences, de la part des locuteurs, entre leur variété du français et celle considérée comme plus prestigieuse, donc celle de la France idéalisée.

(2) C'est surtout dans la première moitié du XIX^e siècle que cette prise de conscience s'intensifie. Dans une tradition puriste et centraliste, elle entache les régionalismes d'une stigmatisation connue en France où elle est d'ordre social depuis le siècle classique.²⁴

d'expressions locales auraient quand même surgi parmi nous, servant ainsi comme de prolongement à la langue-mère venue d'Europe. Qu'on le veuille ou non, la langue d'un peuple est une résultante générale de faune, de flore, de climat différents ; insensiblement les hommes se façonnent là-dessus, en reçoivent le contre-coup jusque dans leur structure intime, jusque dans leurs fibres les plus secrètes » (Clapin 1894, X s.). « Nos puristes sont sans pitié pour ces archaïsmes, comme pour ces nouveaux venus, et ne veulent voir là que ramage de populace illettrée. Mais tout cela, pourtant, aide à constituer cette chose si prisée par les écrivains européens, et qui se nomme, en littérature, de la "couleur locale", ou bien encore de la "saveur de terroir" » (ib., XI s.). Pour une analyse de l'emploi des mots du terroir dans le roman de la terre de Gérin-Lajoie et Savard, cf. Reutner & Plocher 2007.

²² « Loin de moi, cependant, la pensée de vouloir étendre un voile protecteur sur tout ce dictionnaire en bloc. Ces pages contiennent le bon comme le mauvais, c'est-à-dire ce qu'il y a à prendre et à laisser. Ce sera au lecteur à faire la part des termes empreints d'une forte et saine originalité, d'avec les expressions vicieuses, hideuses même parfois, dont il est de notre intérêt de nous défaire si nous voulons avoir une langue bien agencée » (Clapin 1894, XII s.). « Ah ! oui, nos vieux mots de jadis, grâce, grâce pour eux. Leur disparition, hélas ! s'opère déjà assez vite, sans que nous leur donnions la poussée finale » (ib., XIII).

²³ Il serait nécessaire d'étudier les commentaires normatifs et les équivalents livrés par les auteurs, puisque, selon les recherches d'André Lapière (2000 et 2005), le *Glossaire* fournit plus d'emprunts à l'anglais que « les glossairistes antérieurs réunis » (2005, 565), chez lesquels les anglicismes ne constituent « qu'une faible portion de la nomenclature » (ib., 557). L'auteur précise que « l'accroissement le plus marqué se mesure dans la vie domestique et sociale et dans le monde du commerce et du travail, domaines par excellence du vécu quotidien et de l'intégration sociale » (ib., 565 s.).

²⁴ Cf. par exemple le livre au titre évocateur de *Gascognismes corrigés* de Desgrouais (1766).

(3) Les publications citées montrent que les dernières traces de cette attitude auto-dépréciative et correctrice se perpétuent jusqu'à présent avec la *Chasse aux belgicisms* rééditée en 1995 et d'autres travaux correctifs publiés récemment en Belgique et au Québec.

Critique des emprunts et norme endogène

(4) Dès le début, les publications attestent un refus conscient des emprunts du français aux langues de contact. En Belgique, il s'agit, d'une part du flamand, qui est incriminé en tant que concurrent corrompant le français, et d'autre part, des dialectes gallo-romans qui ont perdu assez rapidement leur vitalité au cours du XX^e siècle, mais qui survivent bel et bien dans le français de la Wallonie,²⁵ duquel on continue parfois encore à vouloir les bannir (cf. 1.1). Au Québec, c'est l'influence de l'anglais qui est stigmatisée comme cause essentielle de la corruption du langage. Ce que les textes étudiés ne thématisent pas est le fait que les emprunts existants ne sont pas imposés par les Anglais, mais adoptés par les francophones qui les transposent du domaine professionnel au français quotidien (cf. également la remarque sur l'« auto-corruption » en 2.2-6).

(5) À côté des régionalismes stigmatisés à l'intérieur des pays en question, il y a cependant aussi des mots « de bon aloi », comme *aubette*, *drève* ou *pistolet* en Wallonie²⁶ ou *poudrerie*, *banc de neige* et *ouaouaniche* au Québec,²⁷ qui sont d'un usage général, même dans les classes supérieures, et qui ont été mentionnés très tôt dans les dictionnaires français de France.

Insécurité linguistique et norme exogène

(6) Dans les deux pays, le mouvement de correction langagière a fait naître, dans la population, une perception négative de leur langage et, par conséquent, une insécurité linguistique face à la norme parisienne. Du moins jusqu'à la Révolution tranquille, les Québécois ont partagé avec les Wallons ce complexe d'infériorité, un manque d'assurance linguistique qui s'est traduit par l'auto-dépréciation des particularités de leur variété du français et qui s'est accompagné de l'auto-culpabilisation des locuteurs.

(7) Ce comportement ne peut s'expliquer que par l'acceptation de l'assujettissement inconditionnel à la norme hexagonale dominante dans de nombreuses situations (pour les exceptions cf. la dimension situationnelle mentionnée en 2.1-11), une norme de prestige extra-territoriale.

(8) En corollaire, aucun des deux pays vivant cette subordination linguistique ne peut tenir de discours en matière de langue et « faire l'économie du problème de la relation à Paris ».²⁸

²⁵ À propos de l'influence des *dialectes* sur le français en Belgique, il faut rappeler qu'un dialecte peut bien servir à expliquer partiellement les particularités d'une variété actuelle du français, mais que celle-ci ne couvre que rarement l'aire d'extension du dialecte parce qu'elle s'est normalement formée à partir du langage d'un centre urbain et dépend de facteurs relevant de la géographie sociale liés à ce centre (lieu de travail, centres d'achat, attrait culturel, etc.). Ainsi, il y a naturellement des régionalismes à l'intérieur du français de la Wallonie (comme également du français au Québec), qui sont déterminés par le rôle que jouent les centres urbains dans la formation des français régionaux, c'est-à-dire Liège, Namur ou Charleroi (comme au Québec surtout Montréal et la ville de Québec).

²⁶ *Aubette* désigne un kiosque à journaux ou un abri pour le public aux arrêts des transports en commun, *drève* une allée carrossable bordée d'arbres, et *pistolet* un petit pain, rond d'habitude, allongé en Wallonie orientale (cf. Doppagne & Hanse & Gielen 1995, 44 ou Bal & Doppagne & Goosse & Hanse & Lenoble-Pinson & Pohl & Warnant 1994, s.v.).

²⁷ *Poudrerie* désigne la neige chassée par le vent, *banc de neige* une congère énorme, et *ouaouaniche* une grenouille géante (cf. Boulanger 1993, s.v. ou PR, s.v.).

²⁸ Cf. pour la Wallonie et pour Bruxelles Klinkenberg (1985, 100) ; pour le Québec Sarcher (1994, 95-98).

(9) Face à toute une gamme d'auto-évaluations plus ou moins dépréciatives de la pratique du langage, beaucoup de locuteurs des deux groupes souhaitent et souhaitent d'ailleurs toujours, en principe, améliorer leur compétence en français ou celle de leurs compatriotes.

(10) Mais les enquêtes menées en Belgique « semblent constater aujourd'hui une insécurité moindre chez les jeunes et un rejet plus net du modèle français »,²⁹ une évolution également observée au Québec.³⁰ Les Franco-Québécois et les Wallons perdent-ils progressivement leur manque d'assurance d'autrefois par rapport à Paris sur le plan linguistique en raison de leur assurance croissante dans des domaines extra-linguistiques, ou est-ce le niveau d'instruction linguistique aujourd'hui plus élevé qui réduit cette subordination ou amène même un grand nombre de personnes à la refuser ?

Phénomène du marché double

(11) Cela dit, l'auto-perception négative traditionnelle ne conduit pas nécessairement à un alignement inconditionnel sur le modèle parisien dans toutes les situations discursives. Il est vrai que les locuteurs perçoivent leur langue comme distincte de celle de Paris, mais le « marché linguistique », notion introduite par Pierre Bourdieu³¹ et souvent appliquée à la conjoncture belge depuis Lafontaine (1986), obéit dans le « marché restreint » à d'autres normes que dans le « marché officiel » de la variété légitime. Ainsi, il y a des situations où les particularités belges ou québécoises sont valorisées d'une manière favorable,³² ou – pour reprendre les stéréotypes du français de la Wallonie cités par Moreau – ressenties comme « savoureuses », ce qui donne un français « plus doux, plus mélodieux, moins pointu » (1994, 117).

(12) Des expressions comme *fransquillonner*, en usage en Wallonie,³³ ou *parler avec la gueule en cul de poule* et *perler*, utilisées au Québec,³⁴ ou bien encore *parler pointu*, *faire le Français*, d'usage général, montrent que bien qu'on reconnaisse la variété officiellement dominante, son imitation n'est pas toujours la bienvenue. À en croire Lafontaine, qui a réalisé à Liège la première étude systématique sur les attitudes des locuteurs wallons, pour les élèves

²⁹ Lafontaine (1997, 389), qui se réfère entre-autres à l'enquête de Garsou, selon laquelle 84 % des jeunes (par rapport à 70 % de l'échantillon global) n'ont pas l'ambition de modifier leur accent (1991, 22, 24). Cf. également Moreau / Dupal : « Les aînés sont les plus normatifs pour les belgismes [parce que] les plus jeunes des sujets ont été le moins en contact direct avec le discours normatif florissant jusque dans les années 60 et 70 » (1999, 9). Aussi à en croire Francard : « une majorité d'élèves de l'enseignement général [...] adoptent des comportements qui révèlent une sécurité linguistique manifeste », ce qui est pourtant relativisé après (1993a, 38).

³⁰ Pour ce qui est de l'évolution de l'auto-perception, cf. par exemple Cajolet-Laganière & Martel qui constatent une valorisation plus positive des écarts entre le français du Québec et le français de France en 1993 qu'en 1970 (1995, 32).

³¹ Cf. « Plus le marché est officiel, c'est-à-dire pratiquement conforme aux normes de la langue légitime, plus il est dominé par les dominants, c'est-à-dire par les détenteurs de la compétence légitime, autorisés à parler avec autorité » (Bourdieu 1982, 64). « À l'inverse, à mesure que décroît le degré d'officialité de la situation d'échange et le degré auquel l'échange est dominé par des locuteurs fortement autorisés, la loi de formation des prix tend à devenir moins défavorable aux produits des habitus linguistiques dominés » (ib., 66).

³² Cf. aussi Goose : « Des jeunes, des étudiants notamment, qui ne connaissent plus le wallon, qui sont en tout cas incapables de le parler, émaillent leurs phrases françaises de mots wallons [...] C'est une marque d'appartenance régionale, à défaut d'un langage complet. C'est aussi la forme que prend, pour se suivre, un dialecte moribond » (1991, 204s.).

³³ *Fransquillon* est marqué comme mot wallon dans le PR, qui l'explique en ces termes : « En Belgique francophone, Personne qui parle le français avec affectation, en prenant l'accent de Paris » et « En Belgique de langue flamande, Francophone » (PR, s.v.).

³⁴ Cf. Bouchard & Moreau & Singy (2004, 44) qui mentionnent aussi *faire le fifi* comme plus ancien (ib.).

interrogés, il vaut mieux « être accusé d'avoir l'accent wallon que de 'fransquilloner' » (1986, 83) et faisant allusion aux enseignants, il constate : « Rien n'irrite plus en apparence, que le fait de 'fransquilloner', perçu comme une forme de prétention déplacée pour une institutrice belge » (ib., 120). De même, un politicien québécois qui essaie de parler à la parisienne est moins apprécié par ses auditeurs qu'un collègue qui se présente, par son accent, comme Québécois, quoique la variété parisienne continue toujours à jouir d'un haut prestige.

2.2 Points divergents

Après l'analyse des points communs, qui a traité la critique des particularités du français de Belgique et du Québec, ainsi que les conséquences de cette attitude générale et ses exceptions, il convient maintenant de dégager des divergences.

Relation de force entre les groupes linguistiques principaux

(1) Dans chacun des deux pays, on assiste à la coexistence de deux groupes linguistiques qui, pendant longtemps, n'étaient pas ou ne se considéraient pas sur un pied d'égalité l'un avec l'autre. L'évolution de cette coexistence a pourtant pris des chemins différents. Dans le cours de l'histoire belge, le groupe wallon était dominant sur le plan politique et économique et constituait ainsi la majorité qualitative. Le groupe flamand, par contre, qui forme, depuis la fondation de la Belgique, la majorité quantitative, représente également à présent la majorité qualitative, c'est-à-dire qu'il est devenu le groupe dominant grâce aux succès du mouvement d'émancipation flamand et surtout grâce à l'essor économique de sa région. Quoique le français n'ait pas tout à fait disparu des milieux flamands cultivés, aujourd'hui, en fin de compte, il a perdu la Flandre. Au Québec, c'est le contraire, puisque la majorité quantitative de langue française a largement réussi, grâce à la Révolution tranquille, à mettre en pratique sa devise : « être maître chez nous ». Elle est devenue aussi la majorité qualitative – tout comme les Flamands –, alors que les Anglo-Québécois, groupe dominant pendant des siècles, sont passés au rang d'une minorité qualitative. Le français a donc gagné ou – vu le rôle de la France comme premier colonisateur du pays – plutôt regagné le Québec.

(2) L'idée selon laquelle le français bénéficierait d'une situation privilégiée dans le Québec actuel par opposition au rôle plutôt subordonné du français en Belgique est à corriger, si l'on prend en considération l'environnement linguistique de ces deux pays. La Wallonie, qui est voisine de l'Hexagone, peut profiter d'un entourage francophone (cf. aussi 2.2-8 s.), alors qu'il est bien connu que le voisinage majoritairement anglophone au Canada, et surtout sur le continent nord-américain, met le français dans une position de minorité quantitative et qualitative, quoiqu'il soit moralement soutenu par la francophonie politique. En effet, la Commission des États Généraux, créée en l'an 2000, a conclu que « le vieil antagonisme français-anglais s'est un peu, sinon beaucoup, estompé au Québec », mais que « le nouvel antagonisme, celui qu'alimente l'anglo-américanisme tonitruant et envahissant, pose des défis nouveaux » (2001, 193).

(3) Cette situation explique une certaine réserve quant à l'emploi d'anglicismes au Québec, un phénomène beaucoup plus prononcé qu'en Belgique, où l'adstrat anglo-américain joue également un rôle considérable, mais où l'on y résiste beaucoup moins qu'au Québec. Ceci s'explique entre autres par le fait que contrairement à la situation vécue au Québec,

l'anglais y est souvent perçu comme « langue de compromis » entre les deux langues rivales existant en Belgique.³⁵

Bilinguisme et aspects territoriaux, individuels et linguistiques

(4) Après les interminables discussions menées sur la création et les limites des régions linguistiques, le principe de la territorialité adopté à la suite de la Première Guerre Mondiale a défini le tracé de la frontière linguistique franco-flamande. Définitivement établie en 1962 de manière à homogénéiser les provinces (sauf le Brabant), cette frontière linguistique et administrative devient de plus en plus une frontière politique depuis la fédéralisation de la Belgique survenue en 1993 (cf. par exemple Mabilille 1997). Au Québec, une démarcation géographique concernant l'emploi des langues s'est avérée impossible, si bien que les deux langues doivent coexister sur le même territoire.³⁶

(5) À côté du bilinguisme officiel, les deux pays connaissent naturellement un bilinguisme individuel répandu. Celui-ci était plus usuel parmi les Flamands que parmi les Wallons, qui – dû à la dominance traditionnelle des francophones et au mythe de l'universalité du français – voyaient peu d'utilité dans la connaissance du flamand pour leur carrière professionnelle. Ainsi, la préférence wallonne pour la territorialité des langues au lieu d'un bilinguisme officiel s'explique aussi par la peur qu'« il y [ait] plus de bilingues potentiels en Flandre, qui auraient tôt fait d'accaparer les emplois publics si on les réservait à ceux qui parlent les deux langues » (Halen 2003, 74).³⁷ Cette peur n'est pas sans fondement. En effet, le cliché du francophone-médiocre-en-langues, perpétué jusqu'à présent,³⁸ « désavantage les francophones lors du recrutement » (Dardenne & Eraly 1995, 47), parce que dans l'économie belge d'aujourd'hui, « satisfaire le client veut dire d'abord, ne pas heurter sa sensibilité linguistique ; il s'agit de parler français aux francophones et flamand aux néerlandophones, et le mieux possible » (ib., 21).³⁹ Les stéréotypes de l'universalité du français et du francophone-médiocre-en-langues n'ont pas d'équivalents au Québec, où c'étaient surtout les francophones, particulièrement à Montréal, qui étaient traditionnellement bilingues y qui avaient ainsi des chances optimales pour trouver un poste lucratif dans une entreprise ou – depuis la *Loi sur les langues officielles* de 1969 – dans une institution fédérale.

³⁵ Cf. Klinkenberg (2000, 704), qui y souligne aussi la différence de fréquence d'emprunts anglais en Belgique et en France, comme aussi Dierickx, qui explique que « l'anglophobie et l'antiaméricanisme sont assez peu représentatifs en Belgique ; la résistance à l'anglais y trouve donc moins de motivations » qu'en France (1997, 313).

³⁶ La Loi 101 visait à un unilinguisme français, qui n'était cependant pas compatible avec l'*Acte britannique de l'Amérique du Nord*. Toutefois, le français domine clairement le Québec actuel, ce qui n'empêche pas les Anglo-Québécois de constituer aujourd'hui l'une des minorités les mieux protégées du monde.

³⁷ Cependant Halen renvoie aussi à la peur des Flamands : « on craint que, soumis à la libre concurrence avec le français que supposerait un bilinguisme généralisé, le néerlandais ne s'impose pas davantage mais recule au contraire » (ib.).

³⁸ Cf. par exemple les déclarations d'Yves Leterme, déjà mentionné ci-dessus (note 3) : « apparemment les francophones ne sont pas en état intellectuel d'apprendre le néerlandais » ou « Regardez les difficultés des leaders francophones, et même du Roi de ce pays, à parler couramment le néerlandais ! » (dans Quatremer 2006).

³⁹ Le principe de la territorialité ne semble pas avoir favorisé le bilinguisme (sauf peut-être pour ceux qui ont changé de territoire). En effet, Halen constate de manière très pessimiste qu'« en cinquante ans, le pays s'est réellement davantage divisé sur le plan linguistique, il y a certainement moins de contacts qu'autrefois entre le Nord et le Sud, ce qui s'explique largement par le fait qu'on a délibérément fabriqué des 'monolingues' » (2003, 79), ce que Willem confirme pour la Flandre : « le français des personnes au-delà de 35 ans est souvent encore bon. En dessous de cette limite, la connaissance est bien plus restreinte » (1997, 269).

(6) On a constaté qu'en Belgique, dès sa fondation et même avant, le français a longtemps été la langue de l'élite, et ce, en Wallonie comme en Flandre.⁴⁰ Au Québec, par contre, l'élite en tant que majorité qualitative a pour une grande part été formée pendant deux siècles par des anglophones unilingues, qui dominaient dans le secteur économique. La conséquence de cette constellation historique pour les modalités d'emprunt est que l'influence du flamand sur le français résulte souvent du contact avec le français de Flamands bilingues, qui le pratiquaient volontiers comme langue de prestige, alors qu'au Québec, les emprunts à la langue de contact passaient par les Franco-Québécois bilingues utilisant l'anglais en sa fonction de langue longtemps dominante et imposée parce que nécessaire dans le cadre professionnel. En effet, on pourrait parler d'une « auto-corruption » du français québécois par les Franco-Québécois, qui s'oppose donc à la « xéno-corruption » du français wallon par les Flamands (cf. 2.1-4).

(7) Les différentes situations de bilinguisme se reflètent également au niveau des divergences de valorisation du français dans les deux pays. En Belgique, le prestige de la langue française n'a jamais été mis en cause par les Flamands, bien au contraire. Le français était la langue de culture de l'élite et jusqu'à présent, les Flamands restent attachés au français pour des motifs culturels (cf. Willems 1997, 271). Au Québec, la situation a été différente pendant longtemps, puisqu'il y avait toujours des Anglais qui ridiculisaient le français de leurs compatriotes en l'appelant notamment le « French Canadian patois » (cf. Ch. Bouchard 2000, 198). Ainsi, s'obstinaient-ils même à ne pas apprendre du tout le français.

Proximité et distance géographiques de la France

(8) La Wallonie a toujours bénéficié « de la proximité d'un pays qui partage la même culture linguistique » et qui lui « assure une assise internationale sans commune mesure avec son poids effectif à l'intérieur des seules frontières belges » (Francard 1993c, 321). En effet, où en serait la description du français sans cette mentalité, qui a amené les Wallons à rédiger d'excellents ouvrages de référence pour le français d'aujourd'hui ?⁴¹ Le Québec, par contre, a plutôt vécu une sorte de longue diaspora linguistique jusqu'au renouvellement de contacts constamment intensifiés grâce à l'échange aérien et aux nouveaux médias.

(9) Cette proximité de la France et le prestige du français en Europe, ajoutés à la fragmentation régionale du flamand, ont évité de faire naître en Wallonie une peur comparable à celle que les Québécois ont connue pendant longtemps, à savoir la peur d'une assimilation que le bilinguisme exigé par le monde du travail pouvait facilement entraîner.⁴² Surtout durant les dernières décennies du XIX^e siècle, cette peur québécoise fut également nourrie par

⁴⁰ Cf. par exemple Klinckenberg : « au XIX^e siècle, la Flandre entretient une relation complexe avec deux idiomes, d'une part le français, apanage de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, et de l'autre, le néerlandais stabilisé, que presque personne ne connaît » (1985, 136).

⁴¹ Si ce n'est pas la rédaction elle-même, c'est au moins la méthode, l'« enquête extrêmement longue sur l'usage du français réel », de Grevisse ou Hanse qui est – selon Goosse – typiquement belge, parce qu'il aurait sa source « dans un sentiment d'insécurité et dans un manque d'assurance » : « Quand on interroge un locuteur français, même du peuple, ou éventuellement un linguiste, sur la langue française, il a toujours la réponse. Le français, c'est lui qui l'incarne. Tandis qu'au contraire les usagers belges [...] n'ont pas cette assurance et c'est pour cela qu'un auteur comme Grevisse a désiré fonder sa description du français non pas sur ce qu'il trouvait chez ses prédécesseurs mais dans des lectures extrêmement nombreuses » (1995, 277).

⁴² Cf. aussi Francard : « à aucun moment, la communauté des francophones de Belgique ne s'est sentie menacée dans sa langue, tant de ce point de vue la lutte était inégale entre le néerlandais – à faible ancrage international et longtemps concurrencé en Flandre même par les dialectes locaux – et le français, partagé avec une large communauté internationale et plus particulièrement avec le grand voisin français » (1993b, 67).

des changements qui ont poussé presque un million de Québécois à émigrer vers les États-Unis.⁴³

(10) Grâce à la proximité géographique et aux contacts réguliers avec la France, les Wallons ont toujours eu un accès facile au français hexagonal, ce qui a évidemment pu favoriser leur prise de conscience quant aux différences de langage et accentuer leur insécurité linguistique. Cette connaissance du français hexagonal était sans doute moins répandue parmi la population du Québec.

(11) En Belgique, le voisinage direct de la France est bien entendu à l'origine du « faible taux de différence » (Francard 1997, 233) avec le français hexagonal, qui ne s'explique pas seulement par une meilleure connaissance de la norme exogène, mais qui est partiellement dû aussi à l'existence d'une faune et d'une flore similaire à celles de l'Hexagone. Au Québec, la terminologie liée à ces deux domaines augmente sensiblement le nombre de canadianismes de bon aloi, alors qu'en Belgique, il existe toujours des expressions qui relèvent de structures et institutions différentes pour caractériser le Royaume belge.

Discussion identitaire et norme

(12) En Wallonie, l'absence de peur d'une perte de la langue (cf. 2.2-9) a eu pour conséquence un manque de sentiment identitaire, dans la mesure où ce sont souvent les difficultés communes qui unissent un peuple.⁴⁴ Ainsi, Lafontaine parle par exemple d'« une sorte de degré zéro de la conscience ou de l'identité régionale » en Wallonie (1991, 34). Ceci oppose, d'une part, les Wallons à la communauté néerlandophone, qui « grâce à son vif sentiment national, [...] semble [...] mieux armée que la francophone pour traiter adéquatement ses problèmes de pratique langagière » (Klinkenberg 1985, 138), et, d'autre part, bien sûr, aux Franco-Québécois, traditionnellement unis par la lutte pour garder leurs traditions comme partie de leur identité.⁴⁵

(13) La faible conscience identitaire existant dans la Communauté française de Belgique et la proximité de ce pays avec la France expliquent bien pourquoi il ne s'y est formé aucun mouvement collectif pour contester la hiérarchie des variétés linguistiques digne de ce nom. Le discours métalinguistique est, quant à lui, caractérisé par un véritable « silence sur la norme à laquelle se référer » (Moreau & Brichard 1999, 28).⁴⁶ Ces constatations ne sont naturellement pas valables pour le Québec, où la défense de l'identité constitue un trait pertinent de l'histoire et où le mot de nationalisme a toujours eu un sens positif, sans oublier la longue discussion identitaire entamée à la suite de la Révolution tranquille, qui, par exemple, a également su éliminer le fameux jocal comme symbole dangereux de l'identité québécoise.

⁴³ Cf. Roby (2000) et Ch. Bouchard (2000, 200) pour l'émigration aux États-Unis, ainsi que Linteau (2000) pour les changements en général.

⁴⁴ Cf. Francard : « Cette quiétude linguistique s'est payée par un déficit identitaire aujourd'hui encore très présent. À la différence des Québécois, par exemple, qui ont fait du français un des moteurs de leur destin collectif, les francophones de Belgique n'ont pas été contraints, pour leur survie de se forger une identité positive, c'est-à-dire de se reconnaître dans une culture, dans une histoire, dans une écriture et dans une parole qui leur appartiennent vraiment » (1993b, 67).

⁴⁵ Ceci est parfaitement illustré dans la littérature, cf. par exemple la fin du célèbre roman de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine* (1914), où la protagoniste exauce les vœux de ses pères et de son pays : « Ici toutes les choses que nous avons apportées avec nous, notre culture, notre langue, nos vertus et jusqu'à nos faiblesses deviennent des choses sacrées, intangibles et qui devront demeurer jusqu'à la fin » (1980, 195s.).

⁴⁶ Moreau & Brichard (1999, 28). Cf. aussi Francard : « À la différence de leurs cousins québécois, qui ont fait du français un des moteurs de leur destin collectif, les Wallons n'ont pas été contraints, pour leur survie, de se forger une identité positive, c'est-à-dire à se reconnaître dans une culture, dans une histoire, dans une écriture, dans une parole qui leur appartiennent vraiment » (1997, 234).

(14) Beaucoup de Wallons nient l'existence d'« une norme belge suprarégionale » (Moreau 1994, 117) et soulignent – ce qui est typique de la conscience diglossique – qu'il existe « autant de français que de régions » (ib.). Il y a bien sûr aussi des différences régionales qui se sont développées au Québec, mais ce sujet d'ordre géolinguistique semble être moins pertinent dans le discours qu'on y tient sur l'aménagement de la langue, ce qui s'explique en grand partie par l'absence de dialectes historiques (cf. la note 1).

(15) En principe, les Wallons ne contestent pas la domination de la variété parisienne et répondent à cette situation de subordination par une « acceptation à peine réticente » (Lafontaine 1991, 34). Les Québécois, par contre, ont longtemps hésité entre plusieurs attitudes allant d'une acceptation aveugle ou inconditionnelle jusqu'au refus de (l'accent de) la variété parisienne, mais aujourd'hui, ils défendent de plus en plus une position à mi-chemin entre ces deux positions extrêmes. D'ailleurs, ils étaient les premiers à souhaiter un partenariat d'égal à égal en matière de langue, ce qui, en principe, mettrait fin au centralisme francophone traditionnel.

(16) Dans les deux pays, la population s'oriente linguistiquement sur le français d'une élite locale. Ainsi, en Belgique, il existe bel et bien – et pour ainsi dire, de manière tacite – une sorte de variété de prestige tout comme des usages sociaux en pratique dans les classes dominantes. Cette variété se définit par « une double distance » : « celle qu'elle prend par rapport à la norme française, [et] celle qu'elle met entre elle et les usages populaires » (Moreau 1997, 396).⁴⁷ Néanmoins il n'y a pas de discours théorique sur la question d'une norme endogène en Belgique, alors que celui-ci est bien présent au Québec. En effet, à titre d'exemple, la déclaration de l'Association québécoise des professeurs du français de vouloir enseigner le « français standard d'ici » peut être prise comme une sorte de manifeste symbolique de la nouvelle attitude post-Révolution tranquille, qui soutient explicitement une norme endogène.

(17) Cette divergence au niveau de la perception identitaire a bien entendu des répercussions sur le degré de valorisation du français pratiqué dans chacun des deux pays. Alors que les Wallons ont toujours été réticents à l'égard d'une valorisation du français du pays, au Québec, elle a lieu dès l'existence des dictionnaires de Dunn et de Clapin et a continué avec l'apparition du GPFC, jusqu'aux dictionnaires de Belisle (1957, 1979), Boulanger (1993) et Poirier (1988, 1998). Aujourd'hui, cette valorisation trouve son expression dans le dictionnaire global préparé à Sherbrooke, quoique la discussion idéologique évoquée par ce projet ne semble pas être terminée pour autant.

⁴⁷ Dans les deux pays, on constate des usages sociaux des classes dominantes, qui se distinguent de la norme exogène et, à la fois, des usages qu'on qualifie en Belgique de « populaires » (cf. Moreau 1997, 396–399) et au Québec de « familiers », puisque, au Québec, le mot de populaire n'a pas de connotation négative comme en France. Les usages sociaux des classes dominantes fonctionnent comme normes de prestige, comme standard non déclaré dans les deux communautés (cf. Moreau 1994, 119 pour la Wallonie), ce qui est confirmé par P. Bouchard & Harnegnies & Moreau & Prikhodkine & Singy : « la norme se définit d'abord en termes sociaux, le critère national étant globalement moins déterminant par rapport au social. Autrement dit, ce que nos sociétés francophones considèrent comme le bon français est aussi bien de Belgique, du Québec ou de Suisse que de France, pourvu qu'il soit celui des milieux socio-culturellement dominants » (2004, 70).

3. Conclusion

Le titre de cet article s'avère donc en principe juste en ce qui concerne l'auto-perception linguistique des deux côtés de l'Atlantique durant les deux derniers siècles. Il exprime le refus traditionnel d'une catégorie de régionalismes (qu'elle soit belge ou québécoise) en tant qu'emprunts à la langue de contact et aussi l'orientation sur la norme exogène longtemps perçue comme la seule légitime. La sauvegarde de la « pureté » du langage, mise en danger par les emprunts, est considérée comme un devoir primordial dans le cadre des attitudes puristes. Une telle stigmatisation des emprunts faits à la langue du groupe dominant ou concurrent constitue d'ailleurs un phénomène d'ordre universel puisqu'il peut être observé en général que les minorités qualitatives s'engagent en faveur d'un aménagement normatif de leur langue se prononcent contre l'influence de la langue dominante sur leur idiome, comme par exemple les Occitans, les Corses et les Basques en France contre l'influence du français et les Basques au delà de la frontière, contre les emprunts à l'espagnol (cf. Reutner 2006). Tous ces emprunts à la langue dominante ou concurrente ont été interprétés non seulement comme des éléments de corruption linguistique, mais aussi, notamment au Québec dans le cadre de l'auto-perception négative, comme reflet de la situation sociopolitique et socioculturelle des francophones jusqu'à la Révolution tranquille. Dans la conscience métalinguistique de maints Québécois, ces emprunts n'ont fait que corroborer une mentalité d'infériorité, dont les raisons profondes ne sont toutefois pas d'ordre linguistique. De ce point de vue, la lutte des puristes langagiers contre les emprunts – qu'il s'agisse des emprunts aux dialectes gallo-romans en Wallonie ou aux langues de contact en Wallonie et au Québec, c'est-à-dire au flamand, respectivement à l'anglais – ne répond pas uniquement à un souci de préserver la qualité de la langue, bien que cela soit en général mis au premier plan. En effet, elle constitue également d'une part (notamment au Québec), le refus d'un certain rapport de forces à l'intérieur du pays et d'autre part (dans les deux pays) l'acceptation du centralisme culturel hexagonal, et, du moins sur le plan théorique et partiellement jusqu'à présent, la soumission à la norme linguistique parisienne. Au XIX^e et dans la plus grande partie du XX^e siècle, la devise « rendez donc à César ce qui est à César » exprime à la fois la perception d'un comportement qualifié en Belgique de « complexe de supériorité » (cf. Guérivrière 1996, 12) de la part des Parisiens, et, dans les autres pays francophones, un complexe d'infériorité dû à une mentalité d'auto-culpabilisation et d'insécurité linguistiques, elles-mêmes reposant en général, comme aujourd'hui en Belgique et autrefois au Québec, sur un manque d'assurance identitaire, dont on ne peut faire l'analyse que par une approche interdisciplinaire.

Bibliographie

- Antoine, Gérard & Cerquiglini, Bernard, éd. 2000. *Histoire de la langue française*. 1945–2000. Paris : CNRS.
 Antoine, Gérard & Martin, Robert, éd. 1985. *Histoire de la langue française*. 1880–1914. Paris : CNRS.
 Antoine, Gérard & Martin, Robert, éd. 1995. *Histoire de la langue française*. 1914–1945. Paris : CNRS.
 Bagola, Beatrice, éd. 2000. *Le Québec et ses minorités*. Actes du Colloque de Trèves du 18 au 21 juin 1997 en l'honneur de Hans-Josef Niederehe. (= *Canadiana Romanica*, 16). Tübingen : Niemeyer.
 Bal, Willy & Doppagne, Albert & Goosse, André & † Hanse, Joseph & Lenoble-Pinson, Michèle & † Pohl, Jacques & Warnant, Léon. 1994. *Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*. Louvain-la-Neuve : Duculot.

- Bavoux, Claudine, éd. 1996. *Français régionaux et insécurité linguistique. Approches lexicographiques, interactionnelles et textuelles*. Actes de la deuxième table ronde du Moufia, 23–25 septembre 1994. Hommage au professeur Pierre Cellier. (= Collection Espaces francophones, 6). Paris : L'Harmattan.
- Bélisle, Louis-Alexandre. 1957. *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Québec : Bélisle (1979. *Dictionnaire nord-américain de la langue française*. Montréal : Beauchemin).
- Blampain, Daniel & Goosse, André & Klinkenberg, Jean-Marie & Wilmet, Marc, éd. 1997. *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Bouchard, Chantal. 1998. *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*. Montréal : Fides.
- Bouchard, Chantal. 2000. « Anglicisation et autodépréciation », dans : Plourde 2000, 197–205.
- Bouchard, Pierre, éd. 2004. *La variation dans la langue standard*. Actes du colloque tenu les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70e Congrès de l'ACFAS. (= Langues et sociétés, 42). Québec : Gouvernement du Québec.
- Bouchard, Pierre & Harmegnies, Bernard & Moreau, Marie-Louise & Prikhodkine, Alexei & Singy, Pascal. 2004. « La norme dans la francophonie périphérique, externe ou interne ? Une étude expérimentale en Belgique, au Québec et en Suisse », dans : P. Bouchard 2004, 51–71.
- Bouchard, Pierre & Moreau, Marie-Louise & Singy, Pascal. 2004. « La place du français de France dans la conscience normative des francophones belges, québécois et suisses. Une erreur de perspective », dans : P. Bouchard 2004, 37–50.
- Boulanger, Jean-Claude. 1993. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Nouvelle édition. Saint-Laurent : Dico-robert.
- Bourdieu, Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Cajolet-Laganière, Hélène & Martel, Pierre. 1995. *La qualité de la langue au Québec*. (= Diagnostic, 18). Québec : Institut de recherche sur la culture.
- Clapin, Sylva. [1894] 1974. *Dictionnaire canadien-français*. (= Langue française au Québec. 3^e section, Lexicologie et lexicographie, 2). Reproduction de l'édition originale de 1894. Québec : PUL.
- Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. 2001. *Le français, une langue pour tout le monde*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Dardenne, Emmanuelle & Eraly, Alain. 1995. *L'usage du français dans les grandes entreprises. Une étude en Belgique francophone* (= Français & Société, 8). Bruxelles : Service de la langue française.
- Desgrouais. 1766. *Les gasconismes corrigés. Ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent parler et écrire correctement, et principalement aux jeunes gens, dont l'éducation n'est point encore formée*. Toulouse : J.-J. Robert.
- Dierickx, Jean. 1997. « Le français et l'anglais », dans : Blampain & Goosse & Klinkenberg & Wilmet 1997, 307–318.
- Dionne, Narcisse-Eutrope. [1909] 1974. *Le parler populaire des Canadiens français*. Reproduction de l'édition originale de 1909 (= Langue française au Québec. 3^e section, Lexicologie et lexicographie, 3). Québec : PUL.
- Doppagne, Albert & † Hanse, Joseph & Bourgeois-Gielen, Hélène. 1995. *Nouvelle chasse aux belgicisms*. Édition remaniée. Bruxelles : Office du bon langage de la fondation Charles Plisnier.
- Dory, Isidore. 1877. « Wallonismes », dans : *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 2^e série, 2, 77–386.
- Dubuc, Robert. 1971. *Objectif 200. 200 fautes de langage à corriger*. [Montréal] : Leméac.
- Dulong, Gaston. 1968. *Dictionnaire correctif du français au Canada*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Dulong, Gaston. 1969. *Canadianismes de bon aloi*. (= Cahiers de l'Office de la langue française, 4). Québec : Gouvernement du Québec.
- Dunn, Oscar. [1880] 1976. *Glossaire franco-canadien*. Reproduction de l'édition originale de 1880 (= Langue française au Québec. 3^e section, Lexicologie et lexicographie, 4). Québec : PUL.
- Eloy, Jean-Michel, éd. 1995. *La qualité de la langue? Le cas du français*. Paris : Champion.
- Farina, Annick. 2001. *Dictionnaires de langue française au Canada, lexicographie et société au Canada*. Paris : Champion.
- Francard, Michel, éd. 1993a. *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*. (= Français & Société, 6). Bruxelles : Service de la langue française.
- Francard, Michel. 1993b. « Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la Communauté française de Belgique », dans : Francard 1993a, 61–70.

- Francard, Michel. 1993c. « Entre Romania et Germania, La Belgique francophone », dans : Robillard & Beniamino 1993, 318–336.
- Francard, Michel. 1994. *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne*. Bruxelles : DeBoeck.
- Francard, Michel. 1996. « Un modèle en son genre : Le provincialisme linguistique des francophones de Belgique », dans : Bavoux 1996, 93–102.
- Francard, Michel. 1997. « Le français en Wallonie », dans : Blampain & Goosse & Klinkenberg & Wilmet 1997, 229–237.
- Garsou, Martine. 1991. *L'image de la langue française*. (= Français et Société, 1). Bruxelles : Service de la langue française.
- Gendron, Jean-Denis. 2005. « Une situation sociolinguistique inusitée touchant la prononciation du français au Canada au XIX^e siècle », dans : Horiot & Schafroth & Simoni-Aurembou 2005, 527–542.
- Goosse, André. 1991. « La part du substrat dialectal dans le français de Belgique », dans : Salmon 1991, 201–209.
- Goosse, André. 1995. « La notion de qualité de la langue française », dans : Eloy 1995, 269–284.
- GPFC = La Société du parler français au Canada. [1930] 1968. *Glossaire du parler français au Canada*. Réimpression de l'édition publiée en 1930 par l'Action Sociale (limitée), à Québec. (= Langue française au Québec. 3^e section, Lexicologie et lexicographie, 1). Québec : PUL.
- Guérivière, Jean de la. 1996. « Les Belges parlent aux Français », dans : *Le Monde* du 27 avril, 12.
- Halen, Pierre. 2003. « La Belgique, carrefour des cultures ? Essai d'un bilan linguistique et identitaires », dans : Schmeling & Duhem 2003, 65–81.
- Hanse, Joseph & Doppagne, Albert & Bourgeois-Gielen, Hélène. 1971. *Chasse aux belgicisms*. Bruxelles : Office du bon langage de la fondation Charles Plisnier.
- Hanse, Joseph & Doppagne, Albert & Bourgeois-Gielen, Hélène. 1974. *Nouvelle chasse aux belgicisms*. Bruxelles : Office du bon langage de la fondation Charles Plisnier.
- Hémond, Louise. [1914] 1980. *Maria Chapdelaine*. Montréal : Fides
- Horiot, Brigitte & Schafroth, Elmar & Simoni-Aurembou, Marie-Rose, éd. 2005. *Mélanges offerts au Professeur Lothar Wolf*. « Je parle, donc je suis ... de quelque part » (= Centre d'Études Linguistiques Jacques Goudet, Hors série 2). Lyon : St. Joseph.
- Kasbarian, Jean-Michel, éd. 1994. *Genèse de la (des) norme(s) linguistique(s). Hommage à Guy Hazaël-Massieux*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.
- Klinkenberg, Jean-Marie. 1985. « La crise des langues en Belgique ; note sur la Belgique néerlandophone », dans : Maurais 1985, 93–145.
- Klinkenberg, Jean-Marie. 1995. « Le français en Belgique », dans : Antoine & Martin 1995, 731–750.
- Klinkenberg, Jean-Marie. 2000. « Le français en Belgique », dans : Antoine & Cerquiglini 2000, 701–718.
- Lafontaine, Dominique. 1986. *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*. Bruxelles : Mardaga.
- Lafontaine, Dominique. 1991. *Les mots et les Belges*. (= Français et Société, 2). Bruxelles : Service de la langue française.
- Lafontaine, Dominique. 1997. « Les attitudes et les représentations linguistiques », dans : Blampain & Goosse & Klinkenberg & Wilmet 1997, 381–390.
- Lapierre, André. 2000. « Les premiers emprunts à l'anglais dans le français québécois. Quelques observations d'après les journaux et dictionnaires des XVIII^e et XIX^e siècles », dans : Bagola 2000, 123–132.
- Lapierre, André. 2005. « Les emprunts à l'anglais dans le français québécois à l'aube du XX^e siècle », dans : Horiot & Schafroth & Simoni-Aurembou 2005, 557–567.
- Laporte, Pierre-Etienne. 1995. « Aspects historiques et politiques de la question de la qualité de la langue : le cas du français québécois », dans : Eloy 1995, 205–222.
- Lebouc, Georges. 1998. *Le belge dans tous ses états. Dictionnaire de belgicisms, grammaire et prononciation*. Paris : Bonneton.
- Linteau, Paul-André. 2000. « La nouvelle organisation économique et sociale », dans : Plourde 2000, 154–162.
- Mabille, Xavier. 1997. « La question linguistique dans l'histoire politique de la Belgique », dans : Blampain & Goosse & Klinkenberg & Wilmet 1997, 433–448.
- Maguire, Thomas. 1841. *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française adapté au jeune âge et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*. Québec : Fréchette & Cie.
- Martel, Pierre & Cajolet-Laganière, Hélène. 1996. *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

- Maurais, Jacques, éd. 1985. *La crise des langues*. (= L'ordre des mots Le Robert). Québec : CLF.
- Mercier, Louis. 2000. « Des différences à décrire, un parler à revaloriser », dans : Plourde 2000, 206–212.
- Ministère de la Communauté française. 1999. *Conseil des Langues régionales endogènes de la Communauté française de Belgique*. Marcinelle : Manoir.
- Moreau, Marie-Louise. 1994. « Le fonctionnement social des normes et leur reconnaissance institutionnelle : le cas de la Belgique », dans : Kasbarian 1994, 117–120.
- Moreau, Marie-Louise & Brichard, Huguette. 1999. « Aimeriez-vous avoir un fils qui parle comme ça ? La norme des francophones belges », dans : Moreau & Brichard & Dupal 1999, 27–36.
- Moreau, Marie-Louise & Brichard, Huguette & Dupal, Claude, éd. 1999. *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*. (= Français & Société, 9). Louvain-la-Neuve : Duculot & Bruxelles, Service de la langue française.
- Moreau, Marie-Louise & Dupal, Claude. 1999. « Est-ce belge ou correct ? », dans : Moreau & Brichard & Dupal 1999, 5–11.
- Mougeon, Raymond. 2000. « Le français s'impose en Nouvelle-France », dans : Plourde 2000, 33–38.
- Piron, Maurice. 1979. « Le français de Belgique », dans : Valdman 1979, 201–221.
- Piron, Maurice. 1985. « Le français en Belgique », dans : Antoine & Martin 1985, 369–379.
- Plourde, Michel, éd. 2000. *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*. Québec : Fides (Publications du Québec).
- Pohl, Jacques. 1979. *Les variétés régionales du français. Études belges (1945–1977)*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Poirier, Claude. 1988. *Dictionnaire du français Plus*. Montréal : Centre éducatif et culturel.
- Poirier, Claude. 1998. *Dictionnaire historique du français québécois*. Sainte-Fox : PUL.
- Poirier, Claude. 2000. « Une langue qui se définit dans l'adversité », dans : Plourde 2000, 111–122.
- Pöll, Bernhard. 2005. *Le français langue pluricentrique ? Études sur la variation diatopique d'une langue standard*. Frankfurt : Lang.
- Pöll, Bernhard & Laferl, Christopher, éd. 2007. *Amérique und die Norm: Literatursprache als Modell ?* Tübingen : Niemeyer.
- Potiers, Pierre Philippe. 1743–1758 [1973]. *Façons de parler proverbiales des Canadiens au XVIII^e siècle*. Reimpression de l'édition de Paris 1904–1906. (= Archives de la linguistique française 325). Paris : France Expansion.
- Poyart, Antoine Fidèle. 1806. *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres*. Bruxelles : Tarte.
- PR = Rey-Debove, Josette & Rey, Alain. 2003. *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert.
- Quatremer, Jean. 2006. « D'un État unitaire à un État fédéral », dans : *Libération* 18 août.
- Quiévreux, Louis. 1928. *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans la langue française par un ancien professeur*. Édition revue et mise à jour par Louis Quiévreux. Anvers & Bruxelles : Moorthamers.
- Reutner, Ursula. 2006. « Regionalsprachen des Hexagons zwischen dialektaler Fragmentation und künstlichen Normvarietäten », dans : Schwarze & Werner 2006, 79–98.
- Reutner, Ursula & Plocher, Hanspeter. 2007. « Thematik und Sprache des Landromans in Québec am Beispiel von Antoine Gérin-Lajoie und Félix-Antoine Savard », dans : Pöll & Laferl 2007, 167–187.
- Robillard, Didier de & Beniamino, Michel, éd. 1993. *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*. Tome 1. Paris : Champion.
- Roby, Yves. 2000. « La grande saignée et les Franco-Américains », dans : Plourde 2000, 170.
- Salmon, Gilbert-Lucien. 1991. *Variété et variantes du français des villes. États de l'est de la France. Alsace – Lorraine – Lyonnais – Franche-Comté – Belgique*. Paris & Genève : Champion & Slatkine.
- Schmeling, Manfred & Duhem, Sandra, éd. 2003. *Sprache und Identität in frankophonen Kulturen. Langues, identité, francophonie* (= Frankreich-Forum. Jahrbuch des Frankreichzentrums der Universität des Saarlandes. Band 4. 2001–2002). Opladen : Leske & Budrich.
- Schwab, Wallace, éd. 1979. *Recueil des textes législatifs sur l'emploi des langues*. Québec : Service de la Reprographie / CLF.
- Schwarze, Sabine & Werner, Edeltraud, éd. 2006. *Identitätsbegründung durch Sprache im frankophonen Raum*. Hamburg : Kovač.
- Tardivel, Jules-Paul. 1880. *L'anglicisme, voilà l'ennemi*. Québec : Imp. du Canadien.

- Trousson, Michel & Berré, Michel. 1997. « La tradition des grammairiens belges », dans : Blampain & Goosse & Klinkenberg & Wilmet 1997, 339–364.
- Valdman, Albert. 1979. *Le français hors de France*. Paris : Champion.
- Viger, Jacques. [1810] 1998. *Néologie canadienne ou Dictionnaire des mots créés en Canada et maintenant en vogue, des mots dont la prononciation et l'orthographe sont différentes de la prononciation et orthographe françaises, quoique employés dans une acception semblable ou contraire, et des mots étrangers qui se sont glissés dans notre langue*. Édition diplomatique établie par Suzelle Blais. Québec : L'Action sociale.
- Willems, Dominique. 1997. « Situation sociolinguistique du français en Flandres depuis 1830 », dans : Blampain & Goosse & Klinkenberg & Wilmet 1997, 265–272.
- Wolf, Lothar. 1987. *Französische Sprache in Kanada*. München : Vögel.